

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert, tenue à huis clos le lundi **1<sup>er</sup> juin 2020 à 20H00** à la salle du conseil municipal du Centre municipal, sise au 110 rue Principale à Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Léo Gignac
Les conseillers,	M. Daniel Perron, <i>siège #1</i>
	M. François Savard <i>siège #2</i>
	M. Luc Gignac, <i>siège #3</i>
	M. Raymond Groleau, <i>siège #4</i>
	Mme Huguette Chalifour, <i>siège #5</i>
	M. Jesse Boulette, <i>siège #6</i>

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

Suite au renouvellement de l'urgence sanitaire le décret ministériel numéro 544-2020 du 27 mai 2020, la présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie du COVID-19.

**85-06-20**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de François Savard, la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h00.

**86-06-20**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

**87-06-20**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à leurs lectures;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

## **RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS RELATIF AU RAPPORT FINANCIER ET AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément aux dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Léo Gignac, fait état aux citoyens des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe préparé par le cabinet de comptables professionnels agréés, Bédard Guilbault inc. pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

## **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU 30 AVRIL 2020**

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal un rapport sur les états comparatifs au 30 avril 2019 et 2020 et un état des revenus et dépenses au 30 avril 2020 de la municipalité de Saint-Gilbert.

Les membres du conseil municipal qui ont reçu avant la présente séance copie du rapport financier, prennent acte de son dépôt et s'en déclarent satisfaits.

88-06-20

## **PIIA : APPROBATION DU PLAN DE CONSTRUCTION ET DU PLAN D'IMPLANTATION DU PROJET DE RÉSIDENCE DE MME MARJORIE GRANDBOIS SUR LE LOT 6 351 868, LOCALISÉE AU 967 RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marjorie Grandbois a déposé au bureau de la municipalité la demande de permis de construction numéro 2020-006 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolé de 2 étages sur le lot 6 351 868;

**CONSIDÉRANT QU'**un certificat d'implantation de la résidence projetée réalisé le 1<sup>er</sup> avril 2020 par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, portant le numéro 46\_B418 de ses dossiers est annexé à la demande de permis de construction 2020-006 pour étude;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de construction en 8 feuillets de la résidence illustrant les élévations, les plans de planchers, la fondation et une coupe de mur type, plan réalisé par A. Paquet Architecture le 23 mars 2020 et portant le numéro 28\_2020 de ses dossiers est annexé à demande de permis de construction 2020-006 pour étude;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'expertise technique relatif à la proposition d'une installation de traitement des eaux usées réalisé en mai 2020 par Expertise M.P. et fils portant le numéro de dossier RA-2020-032 exposant la nature et la propriété des sols en place, la proposition et la conception des différents éléments constituant l'installation septique, les normes de construction et d'entretien du système, rapport annexé à une demande de permis distincte portant le numéro de demande 2020-007;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des plans et documents annexés à la demande de permis numéro 2020-006, le projet de résidence unifamiliale isolé de 2 étages est conforme à toutes les dispositions contenues au règlement de zonage U-08-2014 actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de résidence est localisé dans le secteur assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-09-2014 de la municipalité de Saint-Gilbert entrée en vigueur le 14 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-09-2014 le comité consultatif d'urbanisme doit vérifier si le projet soumis à son analyse respecte les objectifs, les sous-objectifs et les critères d'évaluation de ce règlement et doit transmettre son avis au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gilbert ont complété l'analyse des plans soumis et annexés à la demande de permis de construction numéro 2020-006 et que le comité a émis par sa résolution numéro 04-05-2020 de ses délibérations un avis formel au conseil municipal;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvé le plan en 8 feuillets de construction de la résidence illustrant les élévations, les plans de planchers, la fondation et une coupe de mur type, plan réalisé par A. Paquet architecture le 23 mars 2020 et portant le numéro 28\_2020 de ses dossiers et annexé à la demande de permis de construction 2020-006 ;

**QUE** soit approuvé le certificat d'implantation de la résidence projetée réalisée par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, réalisée le 1<sup>er</sup> avril 2020 et portant le numéro 46\_B418 est annexé à la demande de permis de construction 2020-006;

**QUE** soit proposé à Mme Marjorie Grandbois de réduire la marge de recul avant actuel de 17 mètres à une marge de recul moindre pour des motifs de préservation de l'intimité mutuelle avec la résidence voisine à construire;

**QUE** soit proposé à Mme Marjorie Grandbois un système de drainage des sols dans la partie de la propriété qui est localisée à l'extérieur du milieu humide.

89-06-20

**PIIA : APPROBATION DU PLAN DE PLANCHER, DU PLAN PHOTO D'ÉLÉVATION ET DU PLAN D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE À ÊTRE LOCALISÉ SUR LE LOT 5 903 400, RÉSIDENCE DE M. CLAUDE SYLVAIN LOCALISÉE AU 910 RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Claude Sylvain a déposé au bureau de la municipalité la demande de permis de construction numéro 2020-008 pour la construction d'un bâtiment accessoire à la résidence localisé sur le lot 5 903 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf et portant le numéro civique 910 de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet associé à la demande de permis numéro 2020-008 se limite à la construction d'un cabanon et d'un abri à bois annexé à celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de construction 2020-008 est accompagnée d'une annexe non titrée illustrant l'implantation du bâtiment accessoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de construction 2020-008 est accompagnée d'un plan de plancher illustrant une superficie de cabanon de 252 pi carrés et d'un abri à bois annexé de 56 pieds carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de construction 2020-008 est accompagnée d'une photo illustrant l'élévation avant et latérale du projet de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de construction 2020-008 est accompagnée d'une liste des détails des finitions et de conception du projet de construction du bâtiment accessoire;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des plans et documents fournis à la demande de permis de construction numéro 2020-008, le projet est conforme à toutes les dispositions contenues au règlement de zonage U-08-2014 actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-09-2014 de la municipalité de Saint-Gilbert entrée en vigueur le 14 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro U-09-2014 le comité consultatif d'urbanisme doit vérifier si le projet soumis à son analyse respecte les objectifs, les sous-objectifs et les critères d'évaluation du règlement et doit transmettre son avis au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gilbert ont complété l'analyse des plans soumis et annexés à la demande de permis de construction numéro 2020-008 et que le comité a émis par sa résolution numéro 05-05-2020 de ses délibérations un avis formel au conseil municipal;

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvée l'annexe non titrée illustrant le plan d'implantation du bâtiment accessoire;

**QUE** soit approuvé le plan de plancher illustrant une superficie de cabanon de 252 pi carrés et d'un abri à bois annexé de 56 pieds carrés;

**QUE** soit approuvée la photo illustrant l'élévation avant et latérale du projet de construction;

**QUE** soit approuvée la liste des détails des finitions et de conception du projet de construction du bâtiment accessoire;

**QUE** la finition du mur avant de la résidence soit complétée avant l'émission du permis de construction du bâtiment accessoire.

90-06-20

**ACQUISITION DE TERRAIN, LE LOT 4 615 490, PROPRIÉTÉ DE AGRIPAKA INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de Saint-Gilbert est actuellement dépourvu de terrains vagues prêts pour la construction domiciliaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 615 590 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf est localisé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Gilbert;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement de zonage U-08-2014 de la municipalité de Saint-Gilbert actuellement en vigueur, le lot 4 615 590 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf correspond à la zone résidentielle de moyenne densité Rb-1 autorisant les habitations unifamiliales isolées, les habitations unifamiliales jumelées et les habitations bifamiliales isolées;

**CONSIDÉRANT QUE**, Agripaka inc. a fait l'acquisition du lot 4 615 590 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf en date du 21 mars 2019;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. François Savard,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit autorisée l'initiation d'une démarche d'acquisition de terrain de gré à gré avec Agripaka inc., le propriétaire actuel du lot 4 615 590 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf.

91-06-20

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme se termine au cours de la présente année ;

**CONSIDÉRANT QUE** des membres du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Gilbert dans sa résolution numéro 06-05-2020 de ses délibérations du 25 mai 2020 donnaient l'avis au conseil de renouveler le mandat des membres du comité;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit renouvelé le mandat des membres actuels du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gilbert jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022.

92-06-20

**APPROBATION DU PROJET ASSOCIÉ À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE AU BUREAU DU DÉPUTÉ PROVINCIAL, M. VINCENT CARON, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 mai 2020 la municipalité recevait du bureau de M. Vincent Caron, député de Portneuf, la demande de présentation, avant le 27 mai 2020, d'un énoncé d'un projet pour une demande d'aide financière à inscrire dans le volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) et dans le volet Projet particulier d'amélioration, projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipale (PAVL-PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à la réfection de 5 tronçons de la route du Moulin présentant un coût total du projet de 934 000 \$, une contribution de la municipalité de 180 000 et une contribution du gouvernement du Québec de 754 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 mai 2020 le bureau du député de M. Vincent Caron confirmait une aide financière de 30 000 \$ pour les 2 volets du programme relatif au financement du projet de réfection dans 5 tronçons de la route du Moulin;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. François Savard,  
Adopté à l'unanimité des conseillers,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvée, telle que rédigée, la présentation au député de l'énoncé d'un projet estimé à un coût total de 934 000 \$, déposée le 26 mai 2020 relative à la demande d'aide financière à inscrire dans le volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) et dans le volet Projet particulier d'amélioration, projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipale (PAVL-PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du gouvernement du Québec;

**QUE** soit autorisé le dépôt du «document B» de la demande d'aide financière confirmée à un niveau de 30 000 \$ inscrit dans le volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) et dans le volet Projet particulier d'amélioration, projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipale (PAVL-PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du gouvernement du Québec.

93-06-20

**INSTALLATION DE CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 62-04-20 le conseil municipal octroyait à Électro domotique MP le contrat de fourniture et d'installation de caméras de surveillance ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux secteurs du centre municipal stratégiques en matière de sécurité n'ont pas été couverts par le contrat de fournitures et d'installation de caméras de surveillance ;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. François Savard,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit autorisé l'ajout de 2 caméras au contrat initial de fournitures et d'installation de caméras de surveillance d'Électro domotique MP au prix de 350 \$ plus les taxes applicables.

94-06-20

**SÉANCE À HUIS CLOS ET PLAN DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** sévit actuellement la pandémie du coronavirus COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation du virus connu sous le nom de COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** pour freiner et ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus COVID-19, la municipalité doit aussi interdire au public l'accès à ses équipements et lieux sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publiques;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à la majorité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** les séances du conseil municipal se déroulent à huis clos conformément aux directives ministérielles tant et aussi longtemps que nécessaire;

**QUE** se poursuive sans modification le plan de continuité des opérations réalisé par le directeur général et secrétaire-trésorier le 18 mars 2020.

95-06-20

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE DE TRAVAUX GÉNÉRAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a déposé son plan d'action de la présente année et que celui-ci a été approuvé par la résolution numéro 41-03-20 du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action du directeur général contient de nombreuses tâches d'entretien de voirie, de bâtiment, d'équipements et de terrains de sport et de loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'employé manuel est actuellement vacant et que de nombreuses tâches décrites au plan d'action ne peuvent être réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu quelques propositions pour occuper le poste de manœuvre général suite à la publication d'une offre d'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Léo Gignac, maire et M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier déposent une recommandation conjointe au conseil;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Jesse Boulette,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé le contrat de service de travaux généraux d'entretien de la municipalité à M. Fernand Brière, domicilié au 199 rang Rivière Blanche, St-Alban Québec, G0A 3B0, au prix de 1000 \$ pour un premier bloc de 50 heures du service à être réalisé selon les priorités à établir avec le directeur général de la municipalité.

96-06-20

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTE URBAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la carte urbaine de la municipalité de Saint-Gilbert n'est pas systématiquement mise à jour depuis de nombreuses années;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit autorisé un appel de services professionnels pour la mise à jour de la carte urbaine de la municipalité de Saint-Gilbert.

97-06-20

**APPROPRIATION DE 1380 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES FRAIS D'ASSURANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert a octroyé par sa résolution numéro 77-05-20, le contrat de service d'assurance présentant une prime totale de 11 060 \$, incluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions financières relatives au paiement des primes d'assurance responsabilité civile et matérielle de la présente année totalisent 9680 \$ et que cette somme est insuffisante pour couvrir la dépense du renouvellement du contrat d'assurance;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. François Savard,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit appropriée la somme de 1 380 \$ de l'excédent accumulé de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 à être versée et répartie selon le besoin aux postes budgétaires numéros 2 190 421, 2 722 421 et 2 722 422 Intitulés «Assurance responsabilité», «Assurance incendie» et «Assurance responsabilité (pétanque)».

98-06-20

**APPROPRIATION DE 8000 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part relative à l'opération du service de sécurité incendie est de 28 000 \$ pour la présente année d'opération ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions financières de la présente année d'opération relative au service de sécurité incendie est de 20 000 \$

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit appropriée la somme de 8000 \$ de l'excédent accumulé de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, nécessaire au paiement de la quote-part du service sécurité incendie à la ville de Saint-Marc-des-Carières.

99-06-20

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET-ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gilbert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gilbert autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

100-06-20

#### **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de mai 2020 et déposés pour approbation, pour un total de 38 196.83 \$.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE MAI 2020**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du bordereau de correspondance du mois de mai 2020

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

101-06-20

#### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la présente séance soit levée, il est 21h12.

---

Léo Gignac  
Maire

---

Christian Fontaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier